



**Compte rendu  
Réunion SPL / AUPPSV  
Du 13 Janvier 2017**

Présents :

- Mme Françoise NOEL, directrice de la Société Publique Locale (SPL)
- M. Philippe CHARPENTIER, responsable du service de la mer et de l'exploitation portuaire, direction de la mer, des ports et des transports au Conseil Départemental
- M. Lucien POIROT, président AUPPSV
- M. Georges COURTAY, vice président AUPPSV

**1 – Dévasement**

où en est le dossier ?

- *dossier en phase d'autorisation de dragage*
- *en attente de l'arrêté préfectoral qui en précisera les modalités d'exécution*

**2 – Pontons**

point sur l'état d'avancement de l'installation des pontons ?

- *timing respecté, installation des structures faite*
- *les bornes sont arrivées, installation à partir du 16/01*

**3 – Pieux**

où en est la réfection des pieux des nouveaux pontons ?

- en attente d'un 2<sup>ème</sup> devis

**4 – Marina**

où en sommes nous pour la Marina ?

- *pour le moment timing respecté*
- *AOT en cours de finalisation avant signature entre la SPL et le repreneur choisi*
- *le repreneur est un professionnel issu d'un grand groupe de restauration, Mme PISMONT*
- *les travaux débiteront après la signature de l'AOT*
- *objectif d'ouverture 1<sup>er</sup> Avril, souhaité 15 Mars*

que sont devenus les précédents employés ?

- *c'est une tractation entre l'ancien et le nouveau locataire*

L. POIROT fait remarquer que le budget 2016 va être amputé de 3 mois de loyers et qu'à ce jour le budget 2017 va y être d'au moins 1 mois

- *pour 2017 cela dépendra de la date de signature de l'AOT*

**5 – Entretien des bords de quai**

quand est il de l'entretien des abords de quai envahis par les herbes ?

- *le fauchage sera assuré par la municipalité*
- *l'arrachage des racines nécessitera un travail particulier avec rénovation du rejointoiement*
- *compte tenu des rejointoiements à effectuer sur l'ensemble des structures il sera nécessaire de mettre en place un plan pluriannuel*
- *le choix des zones à traiter se fera en fonction du degré d'urgence*

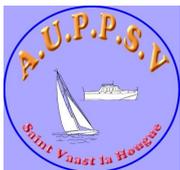
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





### **6 – Budget 2017**

où en est la prévision du budget 2017 qui aurait du être présenté au dernier Conseil Portuaire ?

- *un premier document a été fourni au Conseil Portuaire d'Avril 2016 faisant un état prévisionnel sur 3 ans*
- *le budget 2017 sera affiné avec le comptable courant premier trimestre dès que le montant des dépenses envisagées seront connues*

ce budget 2017 affiné devra être présenté au prochain Conseil Portuaire

### **7 – Convention Mairie**

quels sont les termes de cette convention ?

- *prise en charge de l'entretien des espaces verts par la mairie pour 2016 et après par tacite reconduction*
- *suppression de la facture présentée en 2015*

quelle est la position de la SPL par rapport à la taxe de séjour ?

- *suppression de la taxe forfaitaire pour 2016*
- *règlement de la taxe au réel pour 2016 d'un montant d'environ 2000€*
- *règlement de la taxe au forfait pour 2017 d'un montant de 4000€ puisque la demande est conforme à la réglementation*
- *l'activité « Tourisme » devrait être du ressort du « Cotentin » à partir de 2017*

### **8 - Eau et Electricité**

peut on avoir un relevé de la consommation eau et électricité tout au long de l'année pour en déterminer les pics de consommation ?

- *les pics de consommations sont déjà connus*
- *la plus forte consommation électrique s'effectuant en hiver (dernière facture mensuelle s'élevant à 3500€)*

y a t'il la possibilité de faire un relevé par ponton ?

- *non*

il est donc demandé que des relevés soient effectués sur les périodes spécifiques que sont la fête foraine et les traversées de Tatihou afin d'en chiffrer la consommation

### **9 – Compléments tarifaires**

quel est bilan des compléments tarifaires 2017 ?

- *une dizaine de compléments tarifaires ont été demandés avec beaucoup de questions sur leur mode d'application*
- *la répartition entre les différents choix possibles n'a pas encore été établie*

### **10 – Mise à jour documents**

comment se fait il que les documents se trouvant sur le site du département ne soient pas à jour (tarifs et compléments tarifaires) ?

- *les documents déposés sur le site ne sont que des propositions en attente de validation et parution au niveau du département*

il faut noter que les tarifs visiteurs et les compléments tarifaires sont erronés (signalé en son temps à la capitainerie)

document 'Règlement d'exploitation' à revoir également

### **12 – Accueil d'été**

où en est la réflexion pour un accueil de meilleure qualité l'été afin d'éviter l'insatisfaction des plaisanciers et les risques d'incidents ?

- *la SPL ne dispose pas des moyens matériels et personnels estimés à 2 ou 3 personnes supplémentaires et 1 canot*
- *la SPL est prête à étudier toute proposition qui pourrait être faite par l'association*
- *voir également la méthodologie d'application pour une telle régulation qui est plus facile pour les ports possédant un ponton d'attente*

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





**13 – Evolution SPL**

par le compte rendu du Conseil Départemental du 16 Novembre 2015, le département annonçait un accompagnement à la consolidation de la SPL au regard des projets de développement portés par le département avec le lancement d'une étude financée à la hauteur de 60 000€ sur 2 ans. Où en sommes nous ?

- *étude toujours en cours*
- *intégration des ports de Barneville et Barfleur*
- *la revue Manche Mag contient un dossier 'La Manche Nautique' où il est question de développement des ports de plaisance.*

ce document sera mis en lecture aux adhérents sur le site de l'AUPPSV

**14 – Utilisation des cales**

où en est la réflexion sur les moyens de contrôle de l'accès aux cales (thème également abordé par M. Auger lors du précédent Conseil Portuaire) ?

- *en attente d'idées de la part des uns et des autres*
- *qui dit redevance dit aussi accès aux parkings*
- *possibilité de macaron annuel visible avec papillon de rappel la première année*
- *à Granville, accès par carte à 8€ par passage et 24€ pour le parking*

**Prochain Conseil Portuaire Avril ou Mai 2017**

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

